

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
---

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

<b>Date de la convocation :</b>
<b>17 février 2023</b>

**Séance du 27 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R.– M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> SOURDEAU A.

**Procurations** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M DECEUNINCK R.

**Secrétaire de séance** : DECEUNINCK R.

**OBJET** : Personnel communal – recrutement d'agents techniques (PEC)

M. le Maire propose aux élus de recruter, sous réserve de validation de Pôle Emploi et de la Sous-Préfecture, deux personnes en contrat PEC (si possible à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 et pour une durée d'un an) en vue de les affecter au service technique afin de faire face à l'accroissement d'activité. Les élus sont invités à se prononcer sachant que la formation des agents recrutés sera à la charge de l'employeur.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- Valider la création de deux postes d'agent technique en contrat PEC au service technique (sous réserve d'acceptation de Pôle Emploi et de l'Etat), étant entendu que les crédits seront prévus au budget.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 03 mars 2023.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **13 MARS 2023**  
Et de la publication le **13 MARS 2023**

